

Soutien au développement durable de la forêt privée

Planification stratégique 2015-2019

Vision: Une forêt privée qui contribue, de façon durable, au développement du Québec et de ses régions par la création de richesses économiques et de retombées sociales et environnementales

Axes	ÉCONOMIE		SOCIÉTÉ	ENVIRONNEMENT	
Orientations	1 - AUGMENTER LA RÉCOLTE EN PROVENANCE DE LA FORÊT PRIVÉE		2 – AUGMENTER L’EFFICIENCE ET L’EFFICACITÉ	3 - AMÉLIORER L’IMPLICATION DU PROPRIÉTAIRE ET L’ACCEPTABILITÉ SOCIALE	4 – ACCROÎTRE LES BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX
Objectifs	<p>1.1 Augmenter la valeur ajoutée</p> <ul style="list-style-type: none"> Mieux comprendre la chaîne de valeur Améliorer les connaissances économiques Soutenir des réseaux de création de valeur <p>1.2 Améliorer l’environnement d’affaires des producteurs forestiers</p> <ul style="list-style-type: none"> Fiscalité Réglementation municipale Améliorer la mise en marché collective Augmenter le revenu net aux producteurs forestiers <p>1.3 Accès au marché</p> <ul style="list-style-type: none"> Travailler en synergie avec la forêt publique 	<p>2.1 Gérer plus efficacement le PAMVFP</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une grille unique de taux Améliorer la reddition de compte Optimiser les investissements par une révision des travaux admissibles et des processus <p>2.2 Identifier et développer la synergie avec les autres programmes (RTF, PFF, Faune-forêt)</p> <p>2.3 Revoir les systèmes d’information</p> <p>2.4 Renforcer une expertise propre à l’intervention à la forêt privée (conseillers forestiers, chercheurs, etc.)</p>	<p>3.1 Mieux connaître les propriétaires forestiers</p> <p>3.2 Encourager le propriétaire à la récolte de bois</p> <ul style="list-style-type: none"> Développer l’entrepreneuriat Sensibiliser à la récolte Développer la culture forestière Assurer le transfert de connaissances <p>3.3 Augmenter l’engagement des propriétaires forestiers et favoriser leur relève dans l’aménagement de leur forêt</p> <ul style="list-style-type: none"> Explorer les moyens d’engagement dont le partenariat financier 	<p>4.1 Favoriser la certification forestière et les pratiques d’aménagement forestier durable</p> <ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte et protéger les autres ressources de la forêt <p>4.2 Élaborer des approches de gestion des catastrophes naturelles en forêt privée</p> <ul style="list-style-type: none"> Diminuer la vulnérabilité des peuplements aux perturbations naturelles Accompagner les propriétaires pour réduire les pertes associées aux perturbations naturelles Évaluer la possibilité d’un Fonds des perturbations naturelles <p>4.3 Prendre en compte les impacts actuels des changements climatiques dans les pratiques et profiter des opportunités liées au marché du carbone</p>	